

le 8 JAN. 2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

4<sup>ème</sup> REUNION DE 2009

Séance du 27 novembre 2009

CG 09/4<sup>ème</sup>/Motion

MOTION RELATIVE AUX PROJETS DE LOI DE FINANCES 2010  
ET DE REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

*Après avoir pris connaissance du projet de loi de finances et des actuelles orientations de la réforme des collectivités territoriales,*

*Considérant que le projet de loi de finances pour 2010 prévoit la compensation de la suppression de la taxe professionnelle en 2010 par une dotation versée par l'Etat au Département et porte atteinte à l'autonomie fiscale du Département,*

*Considérant que la mise en place des Conseillers Territoriaux, qui siégeront à la fois au niveau du Département et de la Région, ainsi que leur élection prévue dans le cadre d'un scrutin à un tour, entraînent la disparition du Conseiller Général, la disparition de la juste représentation des territoires ruraux et la mise en place d'un scrutin antidémocratique,*

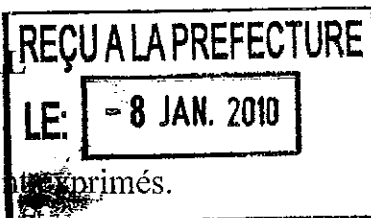
*Considérant que la suppression probable de la clause générale de compétence et la limitation des financements croisés réduiront à l'avenir le soutien financier à la mise en oeuvre des projets des communes et des associations culturelles et sportives ;*

*Les Conseillers Généraux de Tarn-et-Garonne :*

*Font part de leur plus ferme opposition à ces projets de réforme des collectivités territoriales et de la fiscalité locale, tant au regard de leurs conséquences dangereuses sur la démocratie de proximité et l'autonomie financière du Département que sur la vie quotidienne des Tarn-et-Garonnais.*

LE CONSEIL GENERAL

Après en avoir débattu,



- Adopte cette motion à l'unanimité des membres qui se sont exprimés.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Michel Baylet'.

Jean-Michel BAYLET